BANQUE ATLANTIQUE
GRANDIR ENSEMBLE

TBB = 10,75% | N/A = Non applicable

CONDITIONS DÉBITRICES ET CRÉDITRICES APPLICABLES PAR BANQUE ATLANTIQUE

Au titre du second semestre 2026

I - CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de banque, consignées dans le présent recueil, s'appliquent aux opérations réalisées en Côte d'Ivoire par Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI), au profit de sa clientèle.
Les conditions et règlements édictés par les autorités monétaires s'appliquent de plein droit, même s'ils ne figurent pas explicitement dans le présent recueil. Il en est de même pour les normes découlant d'accords conclus entre BACI et ses partenaires.
Les conditions sont déclinées conformément aux dispositions de l'instruction n° 004-5-2015 du 8 mai 2015 de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), établissant un canevas de présentation harmonisée des tarifs des produits et services bancaires offerts par les Établissements de crédit à leur clientèle, à savoir :

I - Les conditions générales du compte ;
II - Les services rattachés au fonctionnement du compte ;
III - Les services bancaires ;
IV - Les services banque à distance ;
V - La gestion des incidents de paiement ;
VI - Les opérations sur titres ;
VII - Les opérations de change ;
VIII - Les opérations de crédit ;
IX - Les opérations avec l'étranger ;
X - Les autres services (divers).

Pour toute réclamation, bien vouloir contacter le service organisation et qualité au numéro: +225 27 20 31 59 50

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

De façon générale, sont à la charge du client tous impôts et taxes quelconques, présents et à venir, prévus par les présentes conditions. Les tarifs mentionnés s'entendent hors taxes. Toutes les taxes, en particulier la TVA et l'IRC/IRVM, sont intégralement à la charge de la clientèle et retenues à la source suivant les textes en vigueur. Tout service ou opération donnera lieu à la perception d'une commission à la charge du client, à l'exception de ceux définis par l'instruction de la BCEAO n° 004-6-2014 du 25 juin 2014 relativeaux services bancaires offerts à titre gratuit par les Établissements de crédit de l'UMOA à leur clientèle.

2.1. Places bancables et dates de valeur

-Les places bancables sont celles où la BCEAO est soit installée, soit représentée.
- Les dates de valeur sont toujours exprimées en jours ouvrables. Le samedi est considéré comme jour non ouvrable.

2.2. Monnaie

Les tarifs indiqués dans le présent recueil sont exprimés en francs CFA (FCFA) hors TVA, sauf disposition expresse contraire.
Pour les tarifs en euros, une parité fixe est établie entre l'euro et le franc CFA à raison de 1 EUR pour 655,957 FCFA.

2.3. Périodicité d'arrêté des comptes

Les arrêtés sont effectués aux périodicités suivantes :
- Comptes de chèques et comptes courants : chaque fin de mois ;
- Comptes d'épargne : deux fois par an, fin juin et fin décembre.

2.4. Opérations interbancaires

Les opérations entre banques ne sont pas soumises aux conditions fixées par le présent texte.
En cas de crédit consortial, l'accord des banques du consortium peut amener à déroger aux conditions du présent texte.
Une commission d'arrangement sera prise dans les cas de risk-sharing inter-filiales.
Les crédits aux établissements financiers peuvent également être accordés à des conditions spéciales.

2.5. Taux débiteurs

- Le taux de base bancaire (TBB) est de 10,75 %.
- Le taux d'usure est de 14 % l'an à compter du 1er juin 2026.
- Le taux moyen mensuel du marché monétaire (T.M.M.) : 4,5 % à fin mars 2019.
- Le meilleur taux débiteur (MTD) de BACI varie en fonction des conditions du marché.

2.6. Autres frais à la charge du client

Les frais de télex/SWIFT/téléphone/fax/courrier sont appliqués sur la base du tarif pratiqué par les différents prestataires et majorés comme ci-dessous.

2.7. Protection des déposants

Banque Atlantique Côte d'Ivoire est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de l'Union Monétaire Ouest Africaine (FGDR-UMOA).
Les petits déposants (particuliers titulaires de comptes courants, épargne) pourront bénéficier dans ce cadre d'un remboursement dont le plafond correspond à 1 400 000 FCFA (montant fixé par le FGDR-UMOA et révisable) en cas de cessation de paiement.

B- TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG

I- CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Montant minimum : 10.000.000 FCFA Montant maximum : pas de maximum Durée minimum : 3 mois
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A
1.1.1.3	Compte courant	Gratuit
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Gratuit
1.1.1.5	Autres types de comptes	N/A
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	N/A
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Gratuit
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Gratuit
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Gratuit
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	N/A

II- SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Taux de base bancaire (TBB)	10,75%
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0,25%
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	
2.1.1.3.1.	Sociétés	0,125% minimum 10.000
2.1.1.3.2.	Entreprises individuelles	1/4 pour mille minimum 1.000
2.1.1.3.3.	Associations et ONG	Gratuit
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	25 000 FCFA HT sur compte autorisé
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	25 000 FCFA HT sur compte autorisé
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	12 000 FCFA HT
2.1.1.6.1	Société en constitution	Gratuit
2.1.1.6.2	Associations et ONG	5.000
2.1.1.6.3	Autres sociétés (Entreprises Individuelles, SA, SARL,Coopératives, Groupements. etc.)	12.000 FCFA HT
2.1.1.6.4	Pack Select Pro TPE Exécutive	20 000 FCFA
2.1.1.6.5	Pack Select Pro TPE Gold	18 000 FCFA
2.1.1.6.6	Pack Select Pro ASSO	15 000 FCFA
2.1.1.7	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.2.1	Relevés de compte	
2.1.2.2	Mensuel	Gratuit
2.1.2.3	A la demande (mois en cours)	
2.1.2.3.1.	relevé papier	1 800/ page
2.1.2.3.2.	relevé par e-mail	2.500/compte
2.1.2.3.3.	relevé par fax	1.000/ page
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	
2.1.2.4.1.	Hebdomadaire	5 000/mois
2.1.2.4.2.	journalier	20 000/mois
2.1.3	Attestations bancaires	15 000
2.1.3.1	Attestation de solde	15 000
2.1.3.2	Attestation de non engagement etc	50 000
2.1.3.3	Confirmation bancaire	50 000
2.1.3.4	Autres types d'attestations bancaires	
2.1.3.4.1	Attestations de capacité financière	50 000
2.1.3.4.2	Attestation de ligne de crédit	50 000
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 par versement
2.1.5	Frais de procuration	50 000
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne	
2.1.6.1.1	Compte PRO CROISSANCE	3,50% rémunéré, dès 2 000 000
2.1.6.2	Autres dépôts	N/A
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur bons de caisse et comptes à terme	Suivant grille semestrielle
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	Sur consultation
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Sur devis
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	15.000
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	20.000
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Voir tarifs transferts
2.2.1.2	Certification de chèque	N/A
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000
2.2.1.5.1.	Levée d'opposition	15 000
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	10 000
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provision	35 000 (Rejet de chèque: 5 000 + Rejet pour motif d'absence ou d'insuffisance de provision: 30 000)
2.2.1.8	Frais de rejet pour autres motifs	5 000
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à montant X FCFA (montant à préciser)	N/A
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	au réel
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	au réel
2.2.1.12	Frais sur chèques impayés	30 000
2.2.1.13	Assurance perte et vol de moyens de paiement	Frais inclus dans le coût d'acquisition de la carte
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de l'encaissement
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	Zone Euro Date de valeur J+30 Frais d'envoi - 15 000 Commission d'encaissement - 5000
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement / Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	Les cartes BACI sont VISA
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA/MASTERCARD)	
2.2.2.1.2.1	Carte Visa Business Executive	80 000 /an
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	Cf cotisation annuelle
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	Cf cotisation annuelle
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	Cf cotisation annuelle
2.2.2.5	Réédition de code confidentiel	5 000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	10 000
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client: perte ou vol	10 000
2.2.2.7.2	Par la banque: usage abusif (Société)	Gratuit
2.2.2.7.3	Levée d'opposition	5 000
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Gratuit
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond,..)	10 000
2.2.2.10	Expédition à domicile: frais d'envoi minimum	Au réel
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Gratuit
2.2.2.12	Mini relevé	1 000
2.2.2.13	Relevé de compte en ligne	N/A
2.2.2.14	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Cf cotisation annuelle
2.2.2.15	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde d'historique)	N/A
2.2.2.15.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.15.1.1	Banque du client	Gratuit
2.2.2.15.1.2	Zone UEMOA (GIM UEMOA)	500
2.2.2.15.1.3	Autres banques locales (GIM UEMOA)	500
2.2.2.15.1.4	Réseau Banque Atlantique UEMOA (Hors BACI)	450
2.2.2.15.1.5	Hors zone UEMOA / INTERNATIONAL	3% + 5000
2.2.2.15.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.15.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
2.2.2.15.2.2	Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	500
2.2.2.15.2.3	Consultation/édition d'historique de solde hors zone UEMOA / INTERNATIONAL	500
2.2.2.16	Paiments	
2.2.2.16.1	Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.16.2	Hors zone UEMOA	3%
2.2.2.17	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	220
2.2.3	Virements et Pré lèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
	Virement émis en interne (BACI)	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement émis vers confrère	
	Virement sur place vers un tiers (SICA-UEMOA)	3 000 FCA
	- Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) Inférieur à 50 000 000	5 000 FCFA
	- Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) A partir de 50 000 000	10 000 FCFA
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	
	- Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) Inférieur à 50 000 000	5 000 FCA
	- Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) A partir de 50 000 000	10 000 FCFA
2.2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Gratuit
2.2.3.1.76	Mise en place de virement permanent local ou autre	
	- Ouverture de dossier	Gratuit
	- Exécution de l'opération	Gratuit en interne/ 3 000 vers confrère
2.2.3.1.7	Remise de virement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.1.8		
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Gratuit
	- Ouverture de dossier	Gratuit
	- Exécution de l'opération	500/ prélèvement
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	500/ prélèvement
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	2000
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit
2.2.3.3	Effets de commerce	
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	Gratuit
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	3.000/ effet
2.2.3.3.3	Commission de bordereau	0,25 %- Min 2 000
2.2.3.3.4	Commission d'endos	Gratuit
2.2.3.3.5	Intérêt	selon conditions négociées
2.2.3.3.6	Frais de reclamation	10.000/Effet
2.2.3.3.7	Port de lettre	Gratuit
2.2.3.3.8	Frais fixe	2.500/Effet
2.2.3.3.9	Frais de protêt	selon facture de l'huissier + notification au débiteur 30.000
2.2.3.3.10	Frais d'impayé	10.000
2.2.3.3.11	Frais de prorogation d'échéance	10.000
2.2.3.3.12	Nombre de jour minimum	15 jours
2.2.3.3.13	Autres effets de commerce	Néant
2.2.3.3.14	Retrait d'effet du portefeuille	0,25% Min : 2 000
2.2.3.3.15	Délivrance de carnet d'effet de commerce (Lettre de change et Bille à ordre)	100 F CFA par feuille / vignette
2.2.3.3.16	Frais de destruction de carnet d'effets de commerce (après 3 mois sans retrait)	10 000 F CFA

III- SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J+1
3.1.2	Remise de chèque	
3.1.2.1.	Remise de chèque BACI	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de l'encaissement
3.1.2.2.	Remise de chèque Confrère	Crédit au plus tard le 2ème jour ouvré suivant celui de l'encaissement
3.1.2.3.	Remise chèque devise	J+30
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	J+15 au crédit / J-15 au débit
3.1.7	Remise d'effets à l'encaissement	J+1
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	15.000 sur place / 20.000 chèque de banque UMOA
3.2.4	Emission chèque de banque en autres devises	Voir tarif transferts
3.2.5	Rejet de chèque	30.000 pour insuffisance de provision; 5.000 pour autres motifs
3.2.6	Demande d'opposition	15.000
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	50.000
3.2.8	Protêt	Frais de protêt selon facture de l'huissier; notification de protêt à chaque débiteur
3.2.9	Frais de circularisation	50.000
3.2.10	Changement de signature	Gratuit
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'adresse	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	N/A
3.2.14	Frais de nantissement	Gratuit
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	50.000
3.2.16	Frais de reclassement	Gratuit
3.2.17	Autres types de services bancaires	

IV- SERVICE BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne	N/A
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	3 000 FCFA HT/ banque bénéficiaire
4.4	Services SMS	N/A
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	
4.5.1	ANET	
4.5.1.1	Professionnels	5.000 HT / mois
4.5.1.2	PME/PMI	10000 HT / mois
4.5.1.3	Grandes Entreprises	15.000 HT / mois
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	2.500
4.7	Autres types de services banque à distance	
4.7.1	Envoi de relevé quotidien par Swift : SwiftMT940/950/103	10 000 FCFA HT/compte/mois
4.8	Terminal de paiement électronique (Commerçants)	
4.8.1	Acquisition du Terminal (TPE)	N/A
4.8.2	Location du Terminal (TPE)	15 000 FCFA/ mois
4.8.3	Commissions perçues par transaction sur Terminal (TPE)	- Cartes GIM : 2% TTC - Cartes Internationales : 2,5% TTC
4.9	ACS FOR CORPORATE	Sur consultation
4.10	Coffre Fort Intelligent	Sur consultation

V- GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	30.000
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	N/A
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Gratuit
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Au réel
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	30.000
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	30.000
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	N/A
5.8	Certificat de non-paiement	Gratuit
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	Frais de rejet de chèque pour autre motif: 5000

VI- OPÉRATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	N/A
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	N/A
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	N/A
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	N/A
6.5	Relevé mensuel	N/A
6.6	Relevé de titres à la demande	N/A
6.7	Autres types d'opérations sur titres	N/A

VII- OPÉRATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	
7.1.1.	Achat de devises par la banque	Gratuit
7.1.2.	Vente de devises à la banque	
7.1.2.1.	Euros	2%
7.1.2.2.	Autres devises client BACI	3%
7.1.2.3.	Autres devises client occasionnel	4%
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	N/A
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	N/A
7.4	Autres types d'opérations de change	

VIII- OPÉRATIONS DE CRÉDIT

8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	TBB+Marge
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	TBB+Marge
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB+Marge
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	TBB+Marge
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	TBB+Marge
8.1.6	Crédit-bail	TBB+Marge (Cotation) Frais de dossier - 1% du montant du financement TTC, avec un minimum de 70 000 FCFA TTC, et un maximum de 250 000 FCA TTC
8.1.6.1	Mobilier	TBB+Marge
8.1.6.2	Immobilier	N/A
8.1.7	Financement en devises	N/A
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	N/A
8.1.9	Autres financements en devises	N/A
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	
8.1.10.1.	Taux	TBB+Marge, Minimum 5.000
8.1.10.2.	Commission de bordereau	0,25 %- Min 2 000
8.1.10.3.	Commission fixe	2 500/Effet
8.1.10.4.	Frais d'impayé	10 000/Effet
8.1.10.5.	Frais de prorogation	30 000/Effet
8.1.10.6.	Frais de réclamation	10 000/Effet
8.1.10.7.	Nombre de jour minimum	15 jours
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	
8.1.11.1.	Frais de dossier	1,5% HT du montant de la facilité et suivant accord du comité
8.1.11.2.	Commission d'engagement (tirage sur ligne de crédit court, moyen et long terme; crédit spot; avance sur bon de commande; avance sur facture.	0,3% du montant mis en place
8.1.11.3.	Commission de Prorogation d'échéance (tirage spot; avance sur bon de commande; avance sur facture)	0,25% HT du montant du tirage
8.1.11.4.	Taux	TBB + Marge
8.1.11.5.	Commission de dépassement sur compte non autorisé	25 000 FCFA
8.1.11.6.	Taux intérêt de dépassement sur Découvert autorisé ou non (à appliquer sur le montant en dépassement)	TBB+marge
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert (à appliquer	TBB+marge
8.1.13	Autres types de crédit de trésorerie	TBB+marge
8.2	Crédits par signature	
8.2.1	Caution sur marche	
8.2.1.1.	Commission de dossier	20 000
8.2.1.2.	Frais	3% par an-Mini:30 000/Trimestre indivisible
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	
8.2.2.1.	Commission de dossier	20 000
8.2.2.2.	Frais	3% par an-Mini:30 000/Trimestre indivisible
8.2.3	Aval de traites	
8.2.3.1.	Commission de dossier	20 000
8.2.3.2.	Frais	3% par an-Mini:30 000/Trimestre indivisible
8.2.4.	Cautions en faveur du Conseil Café Cacao	
8.2.4.1.	Commission de dossier	20 000
8.2.4.2.	Frais	3% par an-Mini:30 000/Trimestre indivisible
8.2.5.	Lettres de garantie pour absence de document	
8.2.5.1.	Commission de dossier	20 000
8.2.5.2.	Frais	3% par an-Mini:30 000/Trimestre indivisible
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits	
8.3.1	Avenant sur contrat prêt	
8.3.2	Modification simple (date d'échéance n° de compte ou périodicité)	10 000
8.3.3	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	10 000
8.3.4	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	20 000
8.3.5	Demande de décompte	Gratuit
8.3.6	Demande d'édition de tableau d'amortissement	5 000
8.3.7	Taux intérêt de retard sur échéance impayée (selon périodicité)	TBB+marge
8.3.8	Commission d'engagement	0,3 % du montant mis en place
8.3.9	Frais d'études des dossiers de prêt	
8.3.10	Pénalités de remboursement anticipé	2%
8.3.11	Pénalités de remboursement anticipé (prêts à remboursement in fine)	1%
8.3.12	Frais de levée d'hypothèque (hors frais notariés et d'enregistrement)	10 000

IX- OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation - commission rapatriement	Gratuit
9.1.1.2	Commission d'encaissement	5 000
9.1.1.3	Frais d'envoi	15 000
9.1.1.4	Provisions pour RETOUR sur effets impayés	
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	15 000
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change 0,5%	Gratuit
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15% minimum	1,5% Min 10 000
9.1.2.3	Frais d'envoi	15 000
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	15 000
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	N/A
9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	10 000
9.2.1.2	Commission de transfert	1,5%* minimum 10.000
9.2.1.3	Taxe	0,06%
9.2.1.4	Frais swift	15.000
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	N/A
9.2.2	Autres devises	
9.2.2.1	Frais de dossier	10 000
9.2.1.2	Commission de transfert	1,5% * minimum 10.000
9.2.2.3	Taxe	0,06%
9.2.2.4	Frais liés à l'autorisation de change	N/A
9.2.2.5	Frais swift	15.000
9.2.2.6	Autres types d'opérations avec l'étranger /Commissions de changes	0.10% entreprises 0.12% PME et Particuliers
	* les frais peuvent varier selon les conditions du marché et en accord avec le client	
9.3	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Gratuit
9.3.2	Frais d'encaissement	Gratuit
9.3.3	Frais de manipulation	Gratuit
9.3.4	Frais de Swift	Gratuit
9.3.5	Frais de port de lettre	Gratuit
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	N/A
9.3.7	Frais fixe d'impayés	8.000
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	
9.4.1.1.	Vers banque du réseau Banque Atlantique	11.000
9.4.1.2.	Vers autre Banque	15.000
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
9.4.2.1.	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	
9.4.2.1.1	Commission de dossier	5000
9.4.2.1.2	Commission de transfert	1,5% * Mini 10 000
9.4.2.1.3	Escomp	15 000
9.4.2.1.4	Taxe sur transferts (BCEAO)	0,60%
9.4.2.2.	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	15 000
	*les frais peuvent varier selon les conditions du marché et en accord avec le client	
9.4.3	Autres types de transferts	
9.5	Opérations documentaires	
9.5.1	Remise documentaire import	
9.5.1.1.	Frais de relance	10 000
9.5.1.2.	Frais dossier	50 000
9.5.1.3.	Commission de transfert	1,5%*
9.5.1.4.	Frais swift	25 000
9.5.1.5.	Commission d'encaissement	0,11% Mini 10 000 maxi 50 000
9.5.1.6.	Taxe de transfert BCEAO-Hors zone UMOA	0,006
9.5.1.7.	Commission de souffrance	40 000 par dossier et par semaine après la date d'échéance.
9.5.2	Remise documentaire export	
9.5.2.1.	Frais de dossier	25000
9.5.2.2.	Commission documentaire par jeu de connaissement	0,10% -Mini : 25 000 10 000/BL pour Café Cacao et Cajou
9.5.2.3.	Commission d'encaissement	0,2% -Mini : 20 000
9.5.2.4.	Port de lettre (DHL)	15000
9.5.2.5.	Frais Swift / Avis de sort	25 000
9.5.3	Crédit documentaire import	
9.5.3.1.	Commission d'annulation	30 000
9.5.3.2.	Lettre de cession bancaire	15 000
9.5.3.3.	Commission de dossier	25000
9.5.3.4.	Commission d'ouverture	2,5% l'an, soit 0,625% par Trimestre indivisible
9.5.3.5.	Frais de Swift	25 000
9.5.3.6.	Commission de modification lié au montant ou à la validité	Idem commission d'ouverture
9.5.3.7.	Autre commission de modification	20 000
9.5.3.8.	Commission d'acceptation	2,5% au prorata
9.5.3.9.	Commission de transfert	1.50%
9.5.3.10.	Commission de confirmation	Taux défini selon le correspondant
9.5.3.11.	Commission de réalisation	0.12% Mini 10 000 maxi 30 000
	*Les frais peuvent varier selon les conditions du marché et en accord avec le client	
9.5.4	Crédit documentaire export	
9.5.4.1.	Commission de préavis d'ouverture (ou de transmission)	15 000
9.5.4.2.	Commission de dossier	50 000
9.5.4.3.	Commission de notification	0,10%-Mini : 25 000
9.5.4.4.	Commission de confirmation	0,25% Trim indivisible,Mini : 50 000
9.5.4.5.	Commission de paiement	0,125%-Mini : 30 000
9.5.4.6.	Autres modifications	Frais fixes 25 000
9.5.4.7.	Commission de réserve	10 000 par irrégularités relevées
9.5.4.8.	Frais de Swift	25 000
9.5.4.9.	Port de lettre / (DHL)	15 000 / Envoi
9.5.4.10.	Commission de transmission	Gratuit
9.5.5	Lettre de crédit	
9.5.6	Escompte documentaire Export	
9.5.6.1.	Frais de dossier	Gratuit
9.5.6.2.	Commission d'encaissement	Gratuit
9.5.6.3.	Frais courrier express	Gratuit
9.5.6.4.	Frais Swift	Gratuit
9.5.6.5.	Valeur	Gratuit
9.5.6.6.	Taux d'intérêt	TBB + marge
9.5.6.7.	Commission documentaire Café Cacao	Gratuit
9.5.6.8.	Commission documentaire autres	Gratuit
9.5.6.9.	Décompte du nombre de jours :	
9.5.6.10.	Pour produits café/cacao	Nombre de jours réels à compter de la date de l'opération d'escompte + 2 j francs (Mini 5 j)
9.5.6.11.	Pour toutes autres exportations	Nombre de jours réels +3 j francs (Mini 10 j)
9.7	Domiciliation	
9.7.1	Commission de domiciliation import.	5000
9.7.2	Commission de domiciliation export	5000

X- AUTRES SERVICES (divers)

10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1	0 à 30 jours	10.000
10.1.2	30 à 60 jours	10.000
10.1.3	60 à 90 jours	10.000
10.1.4	Plus d'un an	30.000
10.1.5	Supplément par photocopie	1.000
10.2	Boîte à lettres	30 000/ an / casier
10.3	Location de coffre-fort	
10.3.1	Caution	275 000
10.3.2	Location	150 000/ an
10.4	Frais de reproduction de clé	Gratuit
10.5	Demande de renseignements sur client	Gratuit
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	Gratu